

*L'ajournement*

J'espère que le ministre va donner acte et déclarer que chaque fois qu'une personne ou un groupe qui se préoccupe de l'environnement signalera un cas, on ne se contentera pas de consulter la société à ce sujet mais que les comités environnementaux formés par les employés seront contactés, informés des résultats, et encouragés à signaler à n'importe quel moment les nouvelles préoccupations qu'il pourraient avoir.

Il y a des comités environnementaux dans un grand nombre d'usines de pâtes et papier de la côte de Colombie-Britannique. Ils rendent de grands services au personnel de l'industrie des pâtes et papier et des diverses usines. En fait, ils rendent service aux cadres et aux propriétaires de ces usines, ainsi qu'aux personnes qui vivent dans la région et qui se préoccupent de l'environnement.

J'espère que le ministre en tiendra compte, et que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) écrira au président du comité environnemental de l'usine de Crown Forest à Campbell River, et même que les fonctionnaires régionaux informront ce comité des résultats de l'enquête sur le déversement, et collaborera étroitement avec lui dans les démarches futures qu'il entreprendra pour rendre plus sûr et plus propre l'environnement de la région.

**M. Bud Bradley (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, la question du déversement d'un acide en Colombie-Britannique à la fabrique de pâte à papier de Crown Forest près de Campbell River a été soulevée à la Chambre il y a environ trois semaines. Je voudrais saisir cette occasion pour exposer comment cet incident est survenu et les mesures prises par les fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans pour remédier à ce problème. Je dois également ajouter que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont collaboré avec le ministère des Pêches et des Océans pour examiner conjointement ce déversement.

Comme cette affaire fait actuellement l'objet d'une enquête aux termes de la loi fédérale sur les pêcheries, je suis persuadé que les députés comprendront, en vue de ne pas compromettre l'enquête, que nous pouvons seulement esquisser les grandes lignes de l'affaire.

● (1800)

Des renseignements sur un déversement d'acide qui se serait produit à l'usine de pâte à papier de la Crown Forest Ltd. près de Campbell River, en Colombie-Britannique, ont d'abord été transmis à Pêches et Océans Canada, le 20 avril 1988, par un employé inquiet. La compagnie a fourni des précisions aux représentants de la Colombie-Britannique le 22 avril 1988. Le résumé que je vais vous donner est principalement fondé sur ces renseignements.

Le 25 mars 1988, de l'acide sulfurique s'est déversé ou, comme préfère le dire la compagnie, «s'est infiltré» dans un égout pendant environ trois heures. Cette fuite d'acide s'est

apparemment produite à la suite de réparations effectuées à une pompe dans l'usine, lorsqu'un conduit de la pompe a été laissé ouvert, permettant ainsi à l'acide de s'échapper dans les égouts de l'usine. L'acide a filtré à travers un divergent sous-marin des effluents de l'usine, du réseau d'égout de celle-ci dans le milieu marin du chenail Discovery, dans le détroit de Géorgie.

La société estime l'écoulement accidentel d'acide à quelque 31 tonnes ou 3 700 gallons. Elle affirme que cet écoulement d'acide, qui s'est effectué pendant trois heures à travers le divergent des effluents habituels de l'usine, n'aura pas de retombées environnementales. C'est pourquoi la société n'a pas jugé nécessaire d'en informer immédiatement les autorités provinciales ou fédérales. Toutefois, pour empêcher que d'autres incidents de ce genre ne se produisent, la société a modifié les techniques d'opération de l'usine et envisage d'installer un avertisseur du niveau de pH à son poste de vigie et un autre dispositif d'alarme à l'usine où la fuite a eu lieu, de façon à déceler toute fuite qui se produirait dans l'aire de stockage de l'acide.

Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur le Président, presque un mois s'est écoulé avant que les agents fédéraux ne soient avisés de l'incident. A cause de ce long retard, il a été impossible d'évaluer les dégâts écologiques du déversement, mais cela n'a pas empêché le ministère des Pêches et des Océans, secondé par Environnement Canada, de faire une enquête sur cet incident. Le ministère a demandé à Environnement Canada de réexaminer la procédure suivie par l'usine pour signaler un déversement afin de déterminer si des procédures ou des installations autres que celles proposées par la société sont nécessaires pour empêcher d'autres déversements ou s'assurer qu'ils sont dûment signalés. Je suis heureux de dire que la société a accepté désormais de signaler tout déversement de cette nature.

Je tiens à assurer aux députés que le ministère va prendre au sérieux tout déversement de produits chimiques dangereux qui pourrait survenir dans une usine de papier ou dans toute autre installation industrielle. C'est pourquoi le ministère des Pêches et des Océans, de concert avec Environnement Canada et les autorités provinciales, va continuer d'enquêter sur tout déversement qui pourrait nuire au poisson et de prendre les mesures appropriées.

Je profite de l'occasion pour remercier mon collègue de ses renseignements additionnels et des points qu'il a soulevés ce soir. Je peux l'assurer que le ministre va en être avisé et qu'il va dire ce qu'il entend faire à ce sujet.

## SUSPENSION DE LA SÉANCE

**M. le vice-président:** Le débat d'ajournement est suspendu jusqu'à l'appel de la présidence.